Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Jeudi 30 joumada II 1440
7 mars 2019

N° 29

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés à responsabilité limitée **1314**
Autres sociétés **1314**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1314**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1318**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **1322**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1323**
Avis aux créanciers..... **1326**
Convocations
Sociétés anonymes **1330**
Autres sociétés **1334**
Divers
Avis au public..... **1334**
Rectificatifs **1335**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés à responsabilité limitée

Constitution d'une SARL

Suivant un acte, en date du 18 Janvier 2019, enregistré à la recette des finances de Dégache, le 18 Janvier 2019 sous le n°19500076 quittance n°M001447, dont deux copies ont été déposées au greffe de Tribunal de première instance de Tozeur sous le numéro 1604685G du 20/02/2019, une société à responsabilité limitée à deux personnes a été constituée :

Dénomination : Sté GHNIJI DATTES

Objet : Entreposage frigorifique

Siège social : Cité Elwaha, Dégache 2263.

Capital social : Cinq Mille (5 000) dinars

Durée : 99 ans.

Gérance : Marwa Ghniji est nommée gérante de la société pour une durée de 3 ans avec les pouvoirs les plus étendus conforment aux statuts de la société.

Matricule fiscal : 1604685/G/A/M/000.

2019100029SRLB1

Autres sociétés

Constitution de Personne Physique

Nom : Mariem

Prénom : El Ouri

Adresse : 25 Rue Ahmed Bou Laymen Radés

C.I.N : 09610622

Registre de commerce : A0250592016

Matricule fiscal : 1441196P/B/C/000

Activité : Vente des produits para pharmaceutiques.

2019R00752SODB1

Constitution d'une personne physique

Nom et prénom : Gharbi Randa

Adresse : 17 rue Elquods 8170 Bousalem

N° de la carte d'identité : 08536333 du 20/12/2011

Dénomination : Ecole primaire et préparatoire privée LAFONTAINE

Matricule fiscal : 1527912Q

N° registre de commerce : A14218432017

Objet : Education primaire et préparatoire

Siège : 17 rue Elquods 8170 Bousalem.

2019C00034SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société HOTELIERE ET TOURISTIQUE LE MARABOUT

Société anonyme

Au capital de 2 790.000 dinars

Siège social : Boulevard 7 Novembre -Sousse

RC : B183931996

M.F : 0004724 Z A M 000

Suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 1er Février 2019 et enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sousse en date du 5 Février 2019 sous le n° 19800418 et suivant quittance n°M000442, il a été décidé :

1) De poursuivre pour une durée de 3 ans le mandat de Mme Driss Essia aux fonctions de Président Directrice Générale pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

2) De poursuivre pour une durée de 3 ans Mr Kamel Driss aux fonctions de Directeur Général Adjoint pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

Un exemplaire du procès-verbal susvisé a été déposé au Greffe du tribunal de première instance de Sousse le 1er Mars 2019 suivant reçu de dépôt n°201910373.

2019S00405SANB2

Société ALMIA REFRIGERATION

S.A. au capital de 2 503 000 dinars

Siège social : Z.I Menzel Jemil 7080 Bizerte

R.C : B137231996

M.F : 019134 J/A/M/000

CNSS : N°75120-42

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27/07/2016, enregistré à la recette des finances de Menzel Jemil le 15/05/2018 quittance n° M018900, enregistrement n° 18700637 l'assemblée générale ordinaire approuve :

1. Les rapports du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2015 et présentation des états financiers du dit exercice.

2. Des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2015.

3. Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2015.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2015.

5. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Mr Mongi Khemissi pour une durée de 3 ans 2016-2017-2018.

6. Déclarations des fonctions d'Administrateurs et de Directions conformément à l'article 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

Par la suite deux copies des PV ont été déposées au greffe du tribunal de première instance de Bizerte le 5/12/2018 sous le n°201857573.

2019W00122SANB2

Augmentation de capital

LA SOCIETE TUNISIA FRESH SEASON SA

Capital social : 10.000 DT

Matricule fiscal : 1593426BNM000

Registre de commerce : B01239252018

Siège social : Rue Medhat Pacha, Résidence Sindbad II Bloc B, 6ème étage, Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 février 2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, le 28 février 2019, quittance n°1558, numéro d'enregistrement 19801227 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises de Tunis le 5 mars 2019 sous la référence AC01302019, l'assemblée a décidé :

- L'augmentation du capital de la société de : quatorze millions de dinars (14.000.000,000 dinars) en numéraire ainsi son capital devient : quatorze millions dix mille dinars (14.010.000,000 dinars), par la création de 14.000.000 d'actions pour un nominal de 1.000 dinars chacune.

- Il a été crée un compte à Attijari Bank Agence Central sous le n°04135217005771358850.

Délai de souscription 15 jours de la parution au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du dit délai

- Modification de l'article 6 des statuts.

2019401250SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Mise à jour des statuts

LABORATOIRES TERIAK S.A

Au capital social de 11800.000

Siège social : 25 rue 8603 zone industrielle Charguia 1 2035 Tunis Carthage

Registre de commerce au tribunal de Tunis n°B126511996

Matricule fiscal : 510687/H/A/M/000

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances Charguia le 15 décembre 2017 quittance n° M011817 enregistrement n°17509080 une mise à jour des statuts de LABORATOIRES TERIAK S.A au capital social de 11 800.000 Registre de commerce au tribunal de Tunis n°B126511996.

Siège social 25 rue 8603 zone industrielle Charguia 1 2035 Tunis Carthage Matricule fiscal 510687/H/A/M/000 dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises sous le numéro 201910930 du 5 mars 2019.

2019R00754SRLB2

Réalisation de l'augmentation du capital social

Société ABDELMOULA FRERES

SARL au capital de 30.000 Dinars

Siège social : 25, avenue Habib Bourguiba - Sfax - Tunisie

Matricule Fiscal : 018126E/A/M

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 janvier 2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 14 février 2019, Quittance n° M000863, enregistrement n° 19500804, et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax le 27 février 2019, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société Abdelmoula Frères, citée en entête, par apport en numéraires pour un montant de trente cinq mille Dinars (35.000 D). Le capital social est ainsi porté de trente mille Dinars (30.000 TND) à soixante cinq mille Dinars (65.000 TND) divisé en six cent cinquante parts sociales (650 P) d'une valeur nominale de Cent Dinars (100 TND) chacune. L'article 6 des Statuts a été modifié en conséquence.

2019X00429SRLB2

«Pixelium Group»

SARL au capital social de 3 000 DT

Mat. Fiscal : 1585719Q/A/M/000

R.C : B0919623018

En vertu du :

- Contrat de cession des parts sociales tenu le 12/12/2018 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 18/12/2018 sous le n°18104187, quittance n°M004620.

Dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sousse le 18/12/2018 sous le n°D097072018.

Il a été décidé ce qui sui :

La vente de 100 parts sociales qui appartiennent à Marouan Omezzine à part égale pour Sami Chtioui et Mohamed Walid Gharbi.

2019A00168SRLB2

Renouvellement des pouvoirs des deux gérants

Approbation de cautionner les actionnaires

Société TAYARI DE SERVICES TRANSPORT STST

SARL au capital de 510 000 dinars

Siège social : Route de Gabès Km 5 Sidi Salem Sfax

Mat. Fiscal : 1027508 Z A M 000

Registre de commerce : B0878932007

Suivant les procès-verbaux de l'assemblée générale extra ordinaire réunie le 22/01/2019 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 24/01/2019 quittance n°M000450 et ayant le n° d'enregistrement n° 19800416, il a été décidé de :

1- Renouveler la nomination des deux gérants Messieurs Tayari Younes en tant que premier gérant et Tayari Kheireddine en qualité de deuxième gérant pour une période indéterminée à compter du premier janvier 2019 et leur donner tous les pouvoirs énumérés aux statuts et les habilitations nécessaires pour la direction de la société et l'ouverture des comptes bancaires et la mise en hypothèque des biens de la société au profit des banques en contre partie de tout engagement financier existant ou futur

- Approbation de cautionner les actionnaires seulement en cas d'octroi de crédit pour financer une augmentation de capital de la société TAYARI de Services Transport.

Deux exemplaires du dit P.V ont été déposés au greffe du tribunal de première instance Sfax le 31/01/2019 sous le n°D083222007.

2019B00260SRLB2

Cession de parts sociales

Sté BEST MARBLE AND GRANIT

SARL au capital de 110 000 DT

Z.I Sidi Daoued - Gabès

Mat. Fiscal : 1360251D/A/M/000

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 25 décembre 2018 et enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet Gabès sous le n°18708454 quittance n°M069557 dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de première instance de Gabès le 3 janvier 2019 sous le n°2019220. M. Hichem Aouichaoui titulaire de la C.I.N n°05359315 délivrée à Tunis le 02/02/2008 a cédé 50% de la totalité de ses apports en nature au capital de la société BEST MARBLE AND GRANIT, évalués à 10000 parts sociales d'une valeur de 100 000 dinars et qui représentent la parcelle de terrain située dans la région de Ouled Amor - Djerba Midoun objet de titre foncier numéro 45457 Médenine, appelé Al Ouns - Bond numéro 54607/08 à M. Ayed Elbez titulaire de la C.I.N n°3389233 délivrée à Tunis le 28/10/2015.

2019Z00088SRLB2

Société DES TRAVAUX D'ELECTRICITE SOTREL

Capital social : 50.000 dinars

MF : 1548458E

18 Rue Ghazali Kairouan

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 Janvier 2019 enregistré à la recette des finances Khawarizmi Kairouan le 01 Février 2019 sous numéros 19700542 quittance n°M009015 a été déposées en deux copies au greffe du tribunal de première instance de Kairouan le 27 Février 2019 sous n°20199984 il a décidé ce qui suit :

- De nommer Hanen Bent Mohamed Ben Salah Massodi gérante de la société.

- D'accepter le contrat de cession de parts sociales, signé entre Naiim Ben Mahfoudh Massodi et Mahfoudh Ben Mokhtar Massodi.

2019H00060SRLB2

Société YOUSSEF POLY SERVICES YPS

Capital social : 1.000 D

MF : 1603742T

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 janvier 2019 enregistré à la recette des finances Khawarizmi Kairouan le 29 janvier 2019 sous numéros 19700428 quittance n°M007371 a été déposé en deux copies au greffe du tribunal de première instance de Kairouan le 27 février 2019 sous n°20199988 il a décidé ce qui suit :

- De modifier l'activité de la société du bureau d'étude au jardinage et aménagement espaces.

2019H00061SRLB2

Société FARES DE COMMERCE

Capital social : 10.000 D

MF : 1513919A

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 Février 2019 enregistré à la recette des finances Khawarizmi Kairouan le 22 Février 2019 sous numéro 19700901 quittance n°M016555 a été déposé en deux copies au greffe du tribunal de première instance de Kairouan le 4 Mars 2019 sous n°201910721 il a décidé ce qui suit :

- D'ajouter une activité secondaire «ventes en gros produits alimentaires».

2019H00062SRLB2

Société PRECISION COMPTABLE ET FINANCE

Capital social : 5.000 dinars

MF : 1201979E

Suivant le procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 Février 2019 enregistré à la recette des finances Khawarizmi Kairouan le 01 Mars 2019 sous n° 19701015 quittance n° M019450 a été déposé en deux copies au greffe du tribunal de première instance de Kairouan le 4 Mars 2019 sous n°201910859 il a décidé ce qui suit :

- De nommer Mohamed Salah Yaacoubi nouveau gérant de la société.

2019H00063SRLB2

EDEL S.A.RL

Au capital social de : 200 000.00 Euros

Siège social : Rue Taachoun 7050 Menzel Bourguiba - Bizerte

RC : B04122672011

Matricule fiscal : 1199046/S

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 6/12/2016 enregistré auprès du bureau des impôts de Turin III (Italie) sous le n°20935 série IT ; il a été décidé d'approuver la cession de 37 525 parts sociales appartenant à la société AXEL HOLDING SRL dans le capital de la société EDEL Sarl à la société ELECTRO WIRE SRL ainsi que l'agrément d'un nouvel associé, et la modification corrélative des statuts enregistrés en date du 12 Avril 2018 à la recette des finances de Menzel Bourguiba sous le numéro de quittance M026414 et le numéro d'enregistrement 18701093.

Deux originaux de chaque document ont été déposés au greffe du Tribunal de Première Instance de Bizerte en date du 6/7/2018, sous le numéro de dépôt 201833758.

2019W00123SRLB2

Société STA MEA

S.A.R.L. au capital 11500 DT

M.F. : 1533798W/A/M/000

En vertu du procès-verbal enregistré à la recette des finances Montplaisir en date du 6/2/2019 sous le n° 19800782 quittance M010900 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises en date du 18/02/2019 sous le n°20197859 le siège social de la société a été transféré au 81, rue Kheireddine Pacha, Imm. Pacha Centre, A19 - Tunis.

2019401225SRLB2

Société TOURISTIQUE PLAGE DU NORD

S.A.R.L au capital de 45.000 dinars

Siège social : Villa Kamoun - Route Touristique, Sidi Mahresi - 8000 Nabeul

Identifiant unique : 0039748 W

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date à Nabeul le 3 Janvier 2019, enregistré,

à la recette des finances Av. Taieb Mhiri Nabeul, le 7 Janvier 2019, Quit. n°1433, Enregist. : 19700055, dont deux originaux de P.V et des nouveaux statuts, ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises, le 21/02/2019, les associés décident la mise à jour des statuts de la société à partir du 01 Janvier 2019.

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date à Nabeul le 16 Janvier 2019, enregistré, à la Recette des Finances Av. Taieb Mhiri Nabeul, le 18 Janvier 2019, Quit. n°5407, Enregist. : 19700158, dont deux originaux de P.V et des Etats financiers, ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises, le 19/02/2019 ; les associés approuvent les états financiers de la société des exercices; 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017, et donnent quitus entier et sans réserve au gérant Monsieur Anis Kamoun, pour sa gestion de ces exercices.

2019401233SRLB2

Mise à jour des statuts

Société SBS Shoes

SARL

Capital : 5 000 DT

Rue Salah Ben Youssef Douar Hicher - Manouba

MF : 1327600N

RC : N°B03234512013

En vertu d'un procès-verbal enregistré à la recette des finances de la rue d'Autriche en date de 9-5-2018 Quittance n° M043538, Enregistrement n° 18702947.

Dont (02) exemplaires ont été déposés au Greffe du Tribunal de première instance de la Manouba en date de 6-8-2018 sous n°201837572, il a été décidé la mise à jour des statuts de la Société SBS Shoes registre de commerce n° B03234512013.

2019401234SRLB2

Société IMMOBILIERE DU TUNIS

SARL au capital de six mille dinars 6.000.000 D

Siège social : 40 Rue Othmen Ibn Affane El Manzeh 8 Ariana 2091

RC : B03149402014

MF : 1360230/Y/A/M/000

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire enregistré à la recette des finances el Menzah 6 Ariana, le 5/12/2016, sous le numéro 16707709, quittance n°131849, dont 02 exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal d'Ariana sous le n°201827442, le 25/5/2018, il a été décidé de changer le gérant en acceptant la démission de la gérante Mme Aydi Wissal titulaire de la CIN 08150271 délivrée à Tunis le 02 mars 2016 et la désignation de Mr Amine Lahbib, titulaire de la CIN 04736906 délivrée à Tunis le 11/6/2015 en tant que nouveau gérant à partir du 12/11/2016.

2019401237SRLB2

Sté la Source Pristine

SARL au capital de 10.000 Dinars

Siège social : 102, Rue de la Mecque la Marsa

MF : 1545967J/A/M/000

Selon procès-verbal extraordinaire en date du 21/01/2019 enregistré à la recette des finances de la Marsa, sous le n°19700398, quittance n°M09538, en date du 23/01/2019, il a été décidé ce qui suit :

- Changement de Nomination de la société qui devient la Source Pristine

2019401242SRLB2

Transfert du siège et augmentation du capital

Société SERVICE AUTO

S.A.R.L AU CAPITAL DE 30.000 DT

28 rue Mustapha Kamel Atatürk Tunis

MF : 0875184 M

RC : B0221112004

Suivant procès-verbal de la réunion tenue le 12/6/2018, enregistré à la RF La Marsa le 3/01/2019, enregistrement n° 19700022, quittance n°812, l'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social par apport en nature et de designer un commissaire aux apports.

Suivant procès-verbal de la réunion tenue le 29/6/2018 et enregistré à la RF la Marsa le 3/01/2019, enregistrement n° 19500021, quittance n° 805, l'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la société du GP 9 n° 14 de la Marsa Sidi Daoued au 28 rue Mustapha Kamel Atatürk - 1001 Tunis, d'approuver le rapport du commissaire aux apports et d'augmenter Ie capital social par apport en nature de la somme de dix millions cinq cent soixante trois mille neuf cent dinars divisée en 1056390 parts sociales de dix dinars chacune.

Le capital est ainsi porté de trente mille dinars (30.000dt) à dix millions cinq cent quatre vingt treize mille neuf cent dinars (10.593.900dt)

Les documents qui ont été déposés au registre national des entreprises le 19/02/2019 sous le n°20198175 en deux exemplaires qui sont les suivants : les deux procès-verbaux susmentionnés, les rapports du commissaire aux apports et les statuts.

2019401244SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution & liquidation

Société ENGINEERING DES AFFAIRES

Suarl au capital de 2.500 dinars,

Siège social : Avenue Ali Balhawen, Imm n°29, Sbeitla, Kasserine

Société en liquidation

MF : 1433502 GA M 000

B138452016

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 5 février 2019, enregistré à la recette des finances de Sbeïtla, Kasserine en date du 11 février 2019,

Quittance n° M007967, Enregistrement n° 19500273, et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sbeïtla Kasserine où il a été procédé, en date du 26 février 2019, à une mise à jour au Registre National des Entreprises sous le Numéro de Publication 20199708, l'associé unique a décidé de :

- Dissoudre la société et la liquider avant expiration de sa durée statutaire en raison de la détérioration de la demande de ses prestations dans la région

- Nommer Mr Mohsen Zouari CIN n°01114609, liquidateur avec plein pouvoir

- Les travaux de liquidation seront effectués au siège du Liquidateur, sis Route de Gremda, km 0,2. Immeuble les Aghlabides, 6ème étage, Bureau n°602, Sfax.

- Toute personne ayant une opposition ou une créance sur la société doit la présenter, appuyée des justificatifs nécessaires, entre les mains du liquidateur et ce dans un délai maximum d'un mois à compter de la date de la présente publication au Journal officiel, suite à quoi il perdra tous les droits s'y rapportant.

2019X00424SRUB2

Société AFRICA INDUSTRIE ET TECHNOLOGIE "A.I.T"

SARL au capital de 320 000 Dinars

Siège social : Route Mahdia Km 17 Bdarna - Sfax

MF : 1585202P A M 000

RC : B08194371018

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire qui date du 4 janvier 2019, enregistrée à la recette d'enregistrement d'actes des sociétés à Sfax le 8 janvier 2019 quittance n° M000141, enregistrement n° 19100131 il a été décidé :

1- Approbation du contrat de cession des parts sociales au profit de Mme Aribi manel

2- Changement de la forme juridique de la société et mise à jour de l'article 1 du statut

3- Changement de la raison sociale de la société qui est devenu "société Africa Industrie & Technologie" et mise à jour de l'article 2 du statut

4- Nomination de madame Aribi Manel en qualité de gérante

Dépôt légal : il a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 le 26/02/2019 sous le n°20199792 deux exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 janvier 2019.

Le registre de commerce a été mis à jour en conséquence.

2019X00426SRUB2

Société "ALOULOU TIME"

S.U.A.R.L au capital de 5 000 D

Siège social : Centre Commercial Manar City n° 8, Av. Abdelaziz Al Saoud - Manar 2092 Tunis

Identifiant unique : 1582617 X

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 Janvier 2019, enregistré, à la Recette des Finances Menzeh 9, le 8 Janvier 2019, Quit. n°001740, Enregist. N° : 19800069, dont un original a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 23 Janvier 2019, Monsieur Bilel Aloulou décide d'ajouter à l'objet de la société une nouvelle activité : «commerce en détail des lunettes solaires».

2019401241SRUB2

AUTRES SOCIETES

Cessation Définitive Entreprise SALMIN FASHION

Matricule fiscal : 1361898 T

Siège social : Rue 62140 Cité Ettahrir 2042 Tunis

Cessation définitive de l'entreprise "SALMIN FASHION" suivant quittance de la recette des finances Ksar Said n°M058049 en date du 23/10/2018 et déposé au Tribunal de première instance de Tunis sous le n°A01160292014 en date du 18/12/2018 exemplaire de quittance de cessation de patente et dossier de cessation du registre de commerce.

2019T00430SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé enregistré en date du 21 février 2019 à la recette des finances de Carthage sous le n° 19200330, quittance M014165, Monsieur Zied Ben Hbib Ben Mohamed Ameri titulaire de la cin n°05438505 a vendu la totalité de son fonds de commerce exploité pour tous les commerces sis 19 rue Erriadh Salambo à monsieur Safwen Ben Tahar Ben Naceur Yahyaoui titulaire de la cin n°07465037. Les oppositions seront faites au cabinet de maître Rokbani Rim avocate à la cour d'appel, sis au 19 rue Erriadh Carthage Salambo, et ce à partir de 20 jours de la publication de cette vente au jort. Cette vente a été publiée aux journaux le quotidien et Echourouk du 27/02/2019.

2019T00428FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant A.S.S.P enregistré à la recette des finances la gare le 28/02/2019 sous le n°19201324 quittance M014355 Monsieur Mkikes Wazen a vendu à l'école de formation des cadres de Tunis la totalité du fonds de commerce sis à 12 rue de Grèce Tunis. Les oppositions devront avoir lieu dans les délais à partir de la date de la publication de cet avis au JORT, sous peine de forclusion entre les mains de maître Tarek Meknessi 51 avenue de Palestine 2ème étage Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse en date du 02/3/2019.

2019T00433FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances de La Marsa le 28/02/2019 quittance n° 30594, enregistrement n° 19201200 la

société tunisian international représentation SARL a vendu tout le fonds de commerce sise au magasin n°3, le magasin mitoyen au n°3 et le magasin n°4 du centre commercial El Manar sise au 20 avenue Habib Bourguiba Sidi Bou Said, usage tout commerce à Monsieur Rchid Dridi.

Les oppositions se feront entre les mains de Maître Imen Naili au 100 rue du pacha Tunis dans les 20 jours qui suivent la parution de cette annonce au jort.

Cette annonce est parue au journal Schourouk le 6/3/2019.

2019T00434FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, signé le 26/11/2018 et enregistré à la recette des finances Mégrine le 28/11/2018 quittance n°MO77249 numéro d'enregistrement n°18205002 Mr Mohamed Ben Moncef Ben Salem, titulaire de la carte d'identité nationale n°06836433 délivrée à Tunis 20/01/2016 a vendu à Monsieur Mehdi Ben Nithel Zwawi la totalité du fonds de commerce, sis au 1 rue Zroud 2033 Mégrine Ben Arous.

Toutes oppositions doivent être adressées à l'acquéreur au lieu du fonds de commerce.

Cette annonce est publiée à La Presse page 12 le 14/12/2018.

2019T00440FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 31/01/2019 et 13/02/2019, enregistré à la recette des finances La Goulette, en date du 14/02/2019 sous le numéro 19200917 quittance n°19053. La société A.C.C, société à responsabilité limitée de droit tunisien au capital de 320.000 DT, inscrite au registre de commerce sous le numéro B1412000, titulaire du matricule fiscal n°0728001 S, dont le siège social est sis à Route Gremda km 1 Sfax, a vendu à la Société AZIZA de commerce de détail S.A immatriculée au registre de commerce de Ben Arous sous le n°B31144042012, matricule fiscal n° 1259149J dont le siège social est sis au n°22 Rue de l'électricité Z.I 2013 Ben Arous, la totalité du fonds de commerce exploité comme tout commerce et service au local sis à l'Avenue Habib Bourguiba n°160 Khaireddine La Goulette, et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de la société AZIZA du commerce de détail à son siège social sis au n°22 Rue de l'électricité Z.I 2013 Ben Arous, dans les 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

Le même avis a été publié aux journaux «Achorouk» et «Le Quotidien» datés du 01/3/2019.

2019R00745FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP, enregistré à la recette des finances d'Akouda le 28/02/2019 sous n°19200347 Quittance n°M007808, la Société "PRIX BAS", Sarl, (RC : B0913092005), dont le siège sise à Av. de la République Akouda, représentée par son gérant Mr Abdelaziz Manaa, titulaire de la CIN n°02853205 a vendu et cédé à Mr Adel Marzouk, titulaire de la CIN n°07731863, demeurant à cité les oliviers Médenine, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné tout commerce, sis à Av. de la République Akouda Sousse avec leurs éléments incorporels. Les oppositions se font aux mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT. Cet avis a été publié aux quotidiens «Echourouk» et «Le Quotidien» du 5/3/2019.

2019S00407FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 30/1/2019 et enregistré à la recette des finances rue Farhat Hached M'saken le 12/2/2019 sous le n°19200528, reçu n°M017731 bélil Béchir titulaire de C I N °02830820 a cédé à Bélil Mourad titulaire de C I N n°05565313 un fonds de commerce sis à rue Monastir 4070 M'Saken destiné vente électroménager.

Les oppositions seront reçues chez l'acquéreur Bélil Mourad rue Monastir 4070 M'Saken dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux quotidiens "la Presse" et "Essahafa" du 28/2/2019.

2019S00408FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 8 et 12 février 2019 enregistré à la recette des finances rue de l'indépendance à Sousse le 26/02/2019 sous le numéro 19200669, Mr Rached Ben Hassan Mathlouthi titulaire de la CIN n°05227965 domicilié à rue Tlabet Dar Fadhalle à Soukra, a vendu à Mme Rafika Ben Med Khalfallah, titulaire de la CIN n°02871994 ; domicilié à Rue Gafsa à Sousse : un fonds de commerce consistant en un local à usage de commerce, situé à rue de Mauritanie à Sousse avec ces éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées auprès de domicile de l'acquéreur dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal "Echourouk" le 28/12/2018 sous le n°10086.

2019S00418FCCC2

Vente de la moitié d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 27 février 2019 et enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax en date du 27 février 2019 quittance n°M021392 enregistrement n°19200667. madame Hedia Chafroud Veuve Misbeh Ben Rached a vendu à monsieur Wael Kamoun la moitié du fonds de commerce exploité à la vente de fruits secs en détail dans le local sis route Mahdia km 1,5 rue Habib Bougatfa Sfax.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acquéreur dans le local où s'exerce le fonds de commerce vendu à l'adresse précitée, dans les 20 jours suivant la publication du présent avis.

Cet avis est paru à Achchrouk en date du 2/3/2019.

2019X00425FCCC2

Vente d'un fonds de commerce sis à Sfax

Suivant acte sous seing privé légalisé à la municipalité à Sfax le 6/12/2018 et 7/12/2018 rédigé par Maître Noura Ben Ahfaid, enregistré à la recette des finances de rue Habib Bourguiba Sfax le 26/12/2018 sous le n°18204768, reçu n°MO88138, Monsieur Feiz Ben Ali Bakar titulaire de la carte d'identité n°08174008 a cédé à madame Tounes bent Rachid Alamri titulaire de la carte d'identité n° 01315324 la totalité du fonds de commerce sis route Elmatar cité el bahri 3 à coté de la poste Sfax exploité en une «boulangerie» avec tous ses éléments corporels et incorporels,

Les oppositions doivent être formulées auprès du vendeur Feiz Bakar à son adresse "résidence Palma avenue el Montazah Sokra appartement A-1 Tunis" dans un délai de vingt jours de la publication de cet annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Al chourouk le 27/02/2019 page 15.

2019X00428FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 11/02/2019 enregistré à la recette des finances en date du 13/2/2019, sous le n°M011570, Monsieur Mahdi Chaaben résident à route Menzel Chaker km2 immeuble Nissrin Sfax a vendu à Monsieur Sofien Gesmi résident route Gremda km 1 Sfax avec tous les éléments corporels et matériels l'ensemble d'une buvette «PAUSE CAFE» sis à Avenue Taib Mhiri km 6.5 Sakit Ezzit immeuble Nour local : N°02 Sfax.

Les oppositions se font entre les mains de l'avocat à la cour de cassation maître Noomen Belmabrouk 21 rue Habib Bourguiba 3000 Sfax dans un délai maximum de 26 jours à partir de la publication de l'annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet extrait a été publié au journal quotidien «Essabeh» du vendredi le 22/02/2019 page n°11.

2019X00430FCCC2

Avis

Par acte sous seing privé daté le 19/02/2019 enregistré à la recette des finances de Sfax le 21/02/2019 n° de quittance M021913 n° d'enregistrement : 192005721. Ahmed Gassara a vendu tout le fonds de commerce du Café dénommé PLAFITA situé à la rue 7 Novembre Sfax Complexe Abir Sfax - Registre de commerce n°A0846672007 à monsieur Moez Boujelben - route de Mherza Sfax, toutes oppositions doivent dans un délai de 20 jours de la de publication au JORT.

Doit être déposée auprès de Maître Kmiha Yacine avocat 27 Rue Haffouz Immeuble Anis Sfax.

Cette annonce est publiée à Echorouk et le Quotidien du 27/02/2019.

2019X00433FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé, signé légalisé le 16 et 20/02/2019 et enregistré à la recette des finances de Houmet souk Djerba le 20/02/2019 sous le numéro19200626 quittance n°MO16392 madame Kalthoum El Gharbi a cédé à Haithem Dhifallah la totalité du fonds de commerce exploité en vente Fast Food sis à marina local n°1/2/3 Houmet souk Djerba.

Les oppositions doivent être déposées à l'adresse de la vendeuse madame Kalthoum El Gharbi à son adresse à marina el Marsa Houmet Souk Djerba dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel, qui a été publié aussi au journal quotidien «Assabah» le 26/02/2019 n°22353.

2019M00144FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du 14-02-2019 enregistré à la recette des finances de Zarzis le jour même sous numéro de quittance M018536 enregistrement numéro 19200378 Monsieur Nouredine Ben Mohamed Ben Mabrouk Katali a vendu à Monsieur Abdelfateh Ben Salah Ben Ali Salah; tous le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente de pain connu au nom "boulangerie katali" situé au centre ville de Zarzis au carrefour Zitona au début de la route de Médenine - Les oppositions seront reçues entre les mains de Maitre Attia Khaled rédacteur de contrat dans son bureau situé à : immeuble Tanol rue Farhat Hachad Zarzis , dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution au journal officiel.

Cet avis a été publié au journal «chourrouk» de vendredi le 23 février 2019.

2019M00145FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

D'après le contrat sous seing privé de vente rédigé le 14/02/2019 par Maître Amel Halloumi avocat, à son cabinet sis à rue Carthage Midoun Djerba et enregistré à la recette des finances de Midoun le 15/02/2019 sous le n°14300546, quittance n°M011373, Mme Mounira Cherif a vendu à Mr Mohamed Attia le fonds de commerce situé à Midoun Djerba. Toute opposition sera mise dans les délais de vingt jours au cabinet de la rédactrice du contrat.

2019M00146FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P en date du 01/02/2019, enregistré à la recette des finances de Djerba le 4/02/2019, sous n°19200399 quittance n°M010330, Monsieur Monji Ben Moussa titulaire de la CIN 05068689 et du MF : 000CN1058041/E demeurant à la zone industrielle de Houmet Souk Djerba, a vendu, à Mme Imen Ben Lkadhi titulaire de la

CIN n° 13405982 demeurant à Houmet Larbeh Djerba, la totalité du fonds de commerce lui appartenant exploité en commerce des pièces de rechange auto au local appartenant à Mme Islem Jaabiri sis à la zone industrielle eswani Houmet Souk Djerba et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues par l'acheteuse au local d'exploitation du fonds dans les 20 jours de la parution de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal "Echourouk" du 14/02/2019 page 14 et au " Quotidien" du 14/02/2019 page 23.

2019M00148FCCC2

Donation de fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 18/02/2019 enregistré à la recette des finances Taieb Mhiri Nabeul sous le numéro de quittance M019215 le 28/02/2019 STE KELIBIA MATERIAUX DE CONSTRUCTION MF : 1285636T, représentée par son gérant Mr Iheb Najjer, a donné la totalité de son fonds de commerce sous forme de donation exploité au local sis Av Ali Belhouane Kelibia à Mme Amel Benzid, CIN 06330685.

Les oppositions seront adressées au domicile de fonds de commerce ci-dessus indiqué dont un délai de 20 jours à partir de l'apparition au JORT.

Cet avis a été publié à journal Essahafa le 5/3/2019.

2019N00295FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 22/02/2019 enregistré à la recette des finances de Monastir le 26/02/2019 sous n°19201037 reçue n°M013847, Mme Leila Zayenne demeurant à rue Ali Bourguiba Monastir, titulaire de C.I.N n°03056825, immatriculée au registre du commerce auprès du tribunal de 1ère instance de Monastir sous le n°A1593 852018 a vendu à Khalil Ben Khaled Tamimi, tunisien, titulaire de la C.I.N n°06868807, demeurant cité Elbassatine C05 C06 Monastir : La totalité de son fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité sous le nom commercial «ELCLASSICO» au local commercial sis à la résidence EL WARD Route Kairouane à Monastir.

Les oppositions seront reçues vingt jours à partir de la date de la publication au JORT à la dite adresse du maître Lahmadi Ramzi avocat (matricule fiscal P/A 1026568H) sis au complexe Esplanade Imm STAR à Monastir.

2019P00188FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé et enregistré à la recette des finances à Mahdia le 21/02/2019 n° d'enregistrement 19200610 de quittance n°11385.

Mr Wassef Ben Mohamed Ben Ali Chabbeh titulaire de la CIN n°03962418 délivrée le 4/7/2006 - vend à Mohamed Ben Hamda Ben Ibrahim Ismail titulaire de la CIN n°03909331 délivrée le 7/12/1995, la totalité du fonds de commerce sis Avenue 02 mars 1934 tout près la caisse nationale de la sécurité sociale - Mahdia dénommé restaurant el ons.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'acheteur au lieu de l'exploitation du fonds dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cet avis au JO.RT.

Le présent acte a été publié au journal «Chorouk» le 01/3/2019.

2019I00059FCCC2

Location gérance libre

Location fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 23/01/2019 enregistré à la recette des finances des actes de sociétés de Sousse en date du 28/02/2019 sous le numéro 19300722 quittance numéro M000784 la société ISRAA KERA KAROZZA S.A.R.L, M.F : 0991980JAM000, R.C : B0912442007 loue à la société FERSI DE DATTES ET DERIVES S.A.R.L au MF : 1610964 ZAM 000 le fonds de commerce destiné à l'activité de Transformation et conditionnement de dattes et industrie de pâtisserie et dérivés situé à Avenue de Palmier Khézama Sousse commençant le 1er décembre 2018, le présent avis sera publié sur les journaux Chourouk et Le Quotidien le 6 mars 2019.

2019S00412FCCC3

Gérance libre

Monsieur Mohamed Ali Ben Mansour al Ajili a loué à partir du 01/3/2019 à Monsieur Hassan Ben Tijani Ben Othman al Bakouch Mechri le fonds de commerce exploité sis à avenue 20 mars cité jawhara Sousse à titre de gérance libre. Le public notamment les commerçants, les fournisseurs, les établissements publics et privés; et les collectivités locales sont avisés que M Hassan Ben Tijani Ben Athman al Bakouch Mechri est seul responsable vis à vis des tiers et n'engage en rien le fonds de commerce exploité dans ce local sus mentionné.

Cette annone est publiée au journal le Quotidien le 3/3/2019.

2019S00413FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par ASSP 30/01/2019 enregistré à Sousse le 21/02/2019, n° 9844/19300608 Mustapha Ghaoui, C.I.N n° 02859470, loue à Tarek Ouni CI.N n° 08499394 le fonds de commerce sis à la Rue Hadrumètte Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cette annonce a été insérée au journal le Quotidien le 6/3/2019.

2019S00419FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un SSP daté au 26/02/2019, enregistré à la recette des finances APII Sousse en date du 01/3/2019,

sous le n°19300728, quittance n°M00804 Monsieur Mehdi Trad a loué à société "DOLCE Bio SHOPS PLUS" représentée par son gérant Monsieur Mehdi Trad, le fonds de commerce sis à 07 rue la Liberté immeuble IMEM Sahloul 2 Sousse.

Cette annonce est parue aux journaux «Achourouk» et le «Quotidien» du 3/3/2019.

2019A00167FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte SSS, daté et signé à la municipalité de Menzel Bouzelfa sous numéro 610 du 12/02/2019 enregistré le 21/02/2019 reçu numéro M006938 à RF de Menzel Bouzelfa, Mr Mondher Ben Mouldi Halfaoui a loué à Mr Radhwen Ben Arbi Boumaiza résidant à place des martyrs n°4 Menzel Bouzelfa tout le fonds de commerce pour la commercialisation de produits alimentaires en détails situé à l'avenue Monji Slim Menzel Bouzelfa pour la période de 3 ans débutant le 15/02/2019 jusqu'au 24/02/2022 pour le montant de loyer salarial de six cent dinars (600,000 dt).

2019N00296FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par contrat de location enregistré à la recette des finances du palais des finances de Bizerte le 28/02/2019 sous n°19300355 Quittance n°M008051 Mr Anis Jemaii a loué en gérance libre à Mr Mehdi Radadi titulaire de la carte d'identité n°08938192 résident à route de Bechateur cité el Nakhla 2 Ain Meriem Bizerte, la totalité du fonds de commerce sis à 56 Avenue Hassen Nouri Bizerte pour l'exercice de tout commerce pour une durée de deux années non renouvelables à partir du 01/11/2018.

La publication de cet avis a eu lieu aux journaux le Quotidien et Echourouk le 5/3/2019.

2019W00120FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 25/2/2019 et enregistré à la recette des finances El Mourouj le 26/02/2019. Enregistrement n° 19300782 Quittance n° M017010, Monsieur Mourad Mraihi, tunisien, élisant domicile au 1 rue du Kef El Mourouj 1 à Ben Arous, titulaire de la cin n°07049051 et du MF 10 16149L, a donné en location gérance à Madame Jihène Himriti, tunisienne, demeurant rue mercure, résidence de Venise, Bloc B3, Zone industrielle Ben Arrous, titulaire de la CIN n°06792557, le fonds de commerce «café de 1ère catégorie», anciennement immatriculé au registre du commerce prés du tribunal de 1ère instance de Ben Arous sous le n°A0219156201 et actuellement inscrit au registre national des entreprises sous le n° MF 1016149L et exploité dans le local appartenant à son père Monsieur Essedik Mraihi, sis au 28 avenue de Tunis , El Mourouj l, Gouvernorat de Ben Arous et ce pour une période de Trois années à partir du 01/03/2019 au 28/02/2022

Le présent avis est paru au journal Essabah et au journal Le Temps en date du 02/3/2019.

2019401229FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Dénomination : Praxis Art & Design

Siège : Institut Supérieur des Beaux Arts de Sousse, place de la Gare, 4000 Sousse.

Objectifs : Promouvoir les Arts Visuels et le Design, favoriser l'innovation et la créativité dans les champs et domaines afférents. Jeter des ponts entre l'association et les établissements universitaires, la société civile et l'environnement extérieur, et ce afin d'organiser des rencontres scientifiques, des activités culturelles et des manifestations diverses en relation avec les Arts visuels et le Design.

Membres :

Présidente : Fatma Darwich

Secrétaire générale : Leila Nejim

Trésorier : Salam Allah Thabet

N° et date de déclaration : RR258236371TN du 14/02/2019.

2019S00406APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Manara

Objet : Développement.

But : Enraciner la culture des droits de l'enfant, participer au renforcement du droit à l'éducation et à un environnement sain, la promotion de la culture de la citoyenneté et la non violence.

Siège : Résidence chatt el kantaoui appt G2-2 Hammam Sousse

Déclaration et date du dépôt : RR 239157866 TN le 02 novembre 2018

Président : Fatma Raâch

Secrétaire générale : Ramla Allani

Trésorier : Rabeb Raâch.

2019S00409APSF1

Constitution de bureau syndical

La constitution du Syndic de la copropriété de la résidence Le Campus sise Manar 1 suite à l'assemblée générale constitutive du 18 décembre 2018 dont son PV est enregistré à la recette des finances Manar 1 le 28 décembre 2018 sous le n°11811602 Quittance n°M067855 est nommé :

- Mde Merieme Sellami : Présidente du syndic.

- Mr. Adnen Bel Kacem : Secrétaire général.

- Mr Walid Tounsi : Trésorier.

2019401232APSF1

Constitution d'une association

Titre : Dynamic,

Local : 18 rue Iraq, 2ème étage immeuble n° 15.

Objectifs :

- Améliorer la participation des jeunes dans les actes associatifs et développer leurs connaissances et leurs talents.

- Encourager les jeunes à améliorer leurs compétences de communication et d'innovation.

- Promouvoir la culture de volontariat et l'esprit de la citoyenneté.

La composition :

- Présidente : Zaalouni Dhouha.

- Secrétaire général : Hamdi Bilel,

- Trésorière : Jribi Zaineb.

2019401236APSF1

Homologation de résolutions

Avis

Suite à la réunion du 22 décembre 2018 des membres du syndic des appartements Salambo Sidi Bou Said gouvernorat de Tunis dont le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances sous le numéro 19700134 du 8 janvier 2019 il a été procédé au renouvellement des membres du syndic comme suit :

Mme Ben Aziza Rawdha : Présidente

Mme Irmani Sinda : Trésorière

Mme Hbiba Ben Salem : Secrétaire générale

Mr Khmais Masoudi : Membre

2019T00429APSF2

Syndicat des copropriétaires de l'immeuble l'Adresse - sis en route de Matar Km 1,5 - Sfax

En vertu du PV de l'AGO de l'immeuble l'Adresse, du 24 décembre 2018, enregistré à la recette des finances le 20 février 2019, sous le n°19800730, quittance M015401, un quitus a été accordé, à l'unanimité et sans réserve, au syndic et au bureau syndical pour la période du 16 février 2017 au 20 décembre 2018.

L'AGO a ratifié l'élection d'un nouveau bureau syndical qui se compose de :

- Mr Dami Abderraouf : Président du syndicat

- Mr Azouz Hichem : Trésorier du syndicat

- Mr Ben Romdhan Bassem : Membre du syndicat

- Mr Dami Hamdi : Membre du syndicat

- Mr Gargouri Mohamed Ali : Membre du syndicat

- Mr Ajmi Fayçal : Membre du syndicat.

2019X00432APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : Mohsen Ben Mustapha Bouzayen

La partie saisie : Salem Ben Mohamed Ben Ibrahim El Gharbi

L'avocat Poursuivant : Maître Mohamed Naceur Djerad ; Avocat sis à rue Essourour, n°10 fondouk echoucha Ben Arous.

Propriété saisie : Terrain agricole objet du titre foncier n°29344 Bizerte nommé « Hanchir Sidi Othmen» situé à Sidi Othmen Outique Bizerte dont la superficie est de un Hectare (1H /3062115 Mètres Carrés. constitué d'un terrain agricole et de 100 oliviers.

Mise à prix : Le prix d'ouverture est de cent vingt Mille Dinars (120.000.0000) hors les dépenses qui seront annoncées le jour de l'assise.

Date et lieu de la vente : le Mardi 26 Mars 2019 (26/3/2019) à 9 h du matin au Tribunal de Première Instance de Bizerte.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers après l'obtention au préalable du gouverneur.

2019R00751VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Cabinet de Maître Hattab Rachida

Avocat rue 15 octobre Eljem

L'adjudication de la propriété ci-dessous désignée aura lieu à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Mahdia le Lundi premier Avril deux mille dix neuf (01/4/2019) à partir de huit heures et demi matin et suivant par maître Hattab Rachida avocat auprès la cour de cassation, rue 15 octobre Eljem Mahdia titulaire de la CIN n°03965600 et matricule fiscale n°744170D.

Demanderesse : Wided Hessine à son intérêt et à l'intérêt de sa fille mineur Arij Elmethini, sans profession, titulaire de la CIN n°09404878, demeurant cité Iben Khouldoun Souassi Mahdia.

Défendeurs : 1/ Hassen Ben Salah Elmethini, titulaire de CIN n°02930599, retraité, demeurant cité Iben Khouldoun Souassi Mahdia.

2/ Laloucha Bent Ahmed Elmethini, sans profession, titulaire de la CIN n°08676736, demeurant cité Iben Khouldoun Souassi Mahdia

Objet de la vente : La totalité d'un logement en 1er étage, sis cité Ibn Khouldoun Souassi gouvernorat de Mahdia, contenant deux chambres, couloir, une cuisine, salle de bain, WC et deux balcon ayant une superficie totale environ 143m² limité au sud par Khlifa Jaouwad et à l'ouest Kamel Rejeb et à l'est Mousbah Bouzaine et au nord rue Ibn Khouldoun équipé d'eau et de courant électrique.

Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble objet de la vente est fixée à trente cinq sept cent soixante dinars (35.760.000dt) après le rabaissement de quarante pour cent (40%) à la mise à prix initial.

Visite de l'immeuble : On peut visiter l'immeuble tous les jours à partir de 9 heures jusqu'à 13 heures.

Observations : Pour plus amples renseignements s'adresser au cabinet de l'avocat poursuivant, ou au greffe du tribunal de première instance de Mahdia pour prendre connaissance du cahier des charges.

- Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat.

2019S00420VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Abdelkafi Fatma

Av. Taieb Mhiri lm. Jawhara 2ème étage Sfax

Matricule fiscal : 000PA580954W

Créancier saisissant :

TUNISIAN SAUDI BANK, Société anonyme, dont le siège social est à Tunis 32 Avenue Hédi Karray - 1082 Tunis cité El Mahrajane 1002 Tunis, registre de commerce n°B16641997 au tribunal de 1ère Instance de Tunis et au registre national des entreprises matricule fiscal 0130261E/P/M/000, ayant élu son domicile auprès de son avocat Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taleb Mhiri lm. Jawhara 2ème étage Sfax.

Débiteur saisi :

1- Société El waheb, SARL, RC n°B18772003 au tribunal de première instance Sfax et au registre national des entreprises matricule fiscal 579980G domiciliée à route de Gabès km. 3 Sfax 3012, route de Gabès km5 Sfax 3012, H.P.140 grand maghreb Arabe 3049 Sfax et auprès de son avocate Mouna Guesmi à Sfax.

2- Mondher Zayani. Gérant de société, CIN 01295459 domicilié à route de gabès km 3.5 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri lm. Jawhara 2ème étage Sfax.

Désignation de l'immeuble :

Le terrain situé à la zone résidentielle nommée «Diar El Bahr» située à la zone touristique Hiboun délégation et gouvernorat de Mahdia. Il s'agit du titre foncier 8077 Mahdia dénommé «diar el bar 9» constitué d'une seule parcelle n°9 du lotissement de l'office TOPO. Il consiste en un terrain nu constructible d'une forme déclinée se situant dans une zone de R+2 d'un type individuel isolé et type jumelé.

Il est limité des deux côtés est et nord par des murs des voisins, limités du coté sud par la voie ferroviaire, et de l'Est par le lot n°8 du lotissement et du nord par les lots 10 et 12 et de l'Ouest lot n°11 et une route où la façade du terrain. La surface du terrain est 501 m² selon le plan topographique.

Mise à prix : La mise à prix a été estimée à 250. 500000 d sans frais. Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur Mahdia.

Les charges :

- Hypothèque au profit de TUNISIAN SAUDI BANK en garantie d'un montant de 200 mille dinars outre les intérêts

- Augmentation de l'hypothèque précédente d'un montant de 100 mille dinars pour qu'il passe de 200 à 300 mille dinars.

- Hypothèque au profit de TUNISIAN SAUDI HANK en garantie d'un montant 1 million de dinars outre les intérêts.

Date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le lundi huit avril de l'année deux mille dix neuf (8/4/2019) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Mahdia sis à Mahdia

Observations :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires des bureaux. Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Mahdia où a été déposé le cahier des charges, ou à l'étude de l'avocat poursuivant dont le bureau est sis à Av. Taieb Mhiri lm. Jawhara 2ème étage Sfax et aux mêmes horaires.

2019X00423VEPA1

Vente immobilière

Maître Houda Jaidi Avocat

11 Av Ali Balhouen Sfax

Poursuivant : Abdelatif Jlaiel, ouvrier à l'étranger, domicile élu bureau Maître Houda Jaidi, 11 Av Ali Balhouen Sfax.

Partie saisie : Ezadine Jlaiel, CIN : 01015342, ouvrier à l'étranger, cité essaada 2 seniat fraj boucher, domicile élu bureau Maître Mohamed Safi Av Abou El Kacem Chebbi colisé escalier «j» 2ème étage Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Houda Jaidi Avocat, 11 Av Ali Balhouen Sfax, matricule fiscal 1192879/Y.

Immeuble objet de la poursuite : Terrain sis Sidi Belhasan Mahres, Superficie 245 m², longueur 21,20 m, largeur 11,60 m, comporte une maison comporte 2 chambres, salon, cour non couverte, et un sellier. Limité au sud Bahri à l'est Neji Barkakkah, à l'ouest Sadoc Fraj au nord rue d'oû l'entrée de la maison.

La mise à prix : 147.000,000 dinars.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu le mercredi 10/4/2019 à 9 h et les heures qui suivent dans la salle d'audience du tribunal de première instance de Sfax2 affaire n°1212.

La visite du local: peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2019X00431VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Suite à une saisie immobilière

(après réduction du prix de 40 %)

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général inscrite au

registre de commerce auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997, dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant route de Gremda Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Mr Kamel Ben Mohamed Gaddour, gérant commercial d'une société, titulaire de la CIN 05247472 y demeurant Route de Taniour km7 Avenue Imem Sahnoun Sfax,

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Maimoun Moalla Huissier Notaire sous le n°28131 le 16/10/2018 sur la totalité de la propriété, représentée d'une parcelle de terrain sous forme rectangulaire donnant par Est où l'entrée sise Route de Taniour km7 Avenue Imem Sahnoun prés de stade municipale Echihia Sfax, sa superficie est de 525 m² oû existe au milieu une villa d'un seul niveau, ancienne construction sa superficie est de 190 m² et se constitue de deux blocs rectangulaires habitables.

Le coin avant de la villa a été réaffecté pour constituer un balcon à façade avant (véranda) et l'autre petit coin rectangulaire a été loué par la société Afek de fabrication de prêt à porter et se compose d'un salon et un séjour et le grand coin rectangulaire conçu pour l'habitation se compose de 3 chambres à coucher un hall, salle de bain, une cuisine et une salle d'eau ancienne et 2 locaux de groupement d'eau de pluie.

Cette propriété est limitée du Sud par Sedki Gaddour, de l'est une entrée de largeur est de 6 m d'où l'entrée, du Nord Wasila Chaari et de l'ouest Sedki Gaddour.

Mise à prix : est fixée soixante dix sept milles quatre cent Dinars (77.400.000D) après réduction du prix de 40 % auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 2.934.171 Dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi le 01 Avril 2019 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax 1, sise Rue Abou Kacem Echchebi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout ce qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 25.800.000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter L'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 où est déposé le cahier des charges.

2019X00434VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Suite à une saisie immobilière

(après réduction du prix de 40 %)

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997, dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant route de Gremda Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Mr Najem Ben Ali Rebai, gérant de société, titulaire de la cin 01343300 délivrée le 10/4/2015 y demeurant Route de Tunis km 11 Cité Ons Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Maimoun Moalla Huissier Notaire sous le n°26177 le 22/11/2018, sur la totalité de la propriété sise Route de Gabès km7 zone Sidi Abid Sfax, représentée d'une parcelle du terrain blanche sa façade du sud oû l'entrée limitée du coté Est par une Tabya courte ; ses mesures du coté Sud - Est vers l'ouest représenté la façade 40.00m puis vers nord 60.45m puis vers l'est 40.00 m puis vers sud jusqu'au début 61.00 m.

La superficie de cette parcelle est de 2429 m².

Cette propriété est limitée du Sud son entrée, de l'est Klifa El Amri maintenant (Hamadi Ben brik Avant) de l'ouest Abdellatif Hamdeni maintenant (Baya Dammak avant) et du Nord Abdessattar Hamdeni (Latifa Dammak avant).

Mise à prix : est fixé cinquante et un mille Dinars (51.000.000D) tout le terrain après réduction du prix de 40 % auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 1.787.577 Dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le mercredi le 3 Avril 2019 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax2, sise Zone 3 ,4 Rue Ahmed Aloulou prés de CNSS Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 17.000,000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

2019X00435VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Marouani Sami

Avocat à l'appel

13 Bis Avenue de la république Béja

Tél : (+216) 78 442 326

Fax : (+216) 78 442 326

marouani.sami@gmail.com

M.F : 1209954/E

Le saisissant : la société générale de pneu SARL, R.C : B1105651996, le siège social est à : l'avenue Tahar El Haddad, Béja.

Le saisi : Mourad ben Mohamed Habib Ben Ahmed Abbessi, demeurant à Bou Saada Nèguèchia Béja Nord Béja.

L'avocat saisissant : Maître Marouani Sami Avocat à l'appel, 13 Bis 2ème étage avenue de la république Béja sud Béja 9000.

La désignation de l'immeuble saisi : les 4539.2 parts indivises de l'immeuble objet du titre foncier n°17669 Béja surnommé «Sarra», devisé en 21420 parts et d'une superficie totale de 2 hectares, 14 ares et 20 centiares, constitué de quatre parcelles n°133, 208, 248 et 533, et il s'agit du terrain à vocation agricole.

Parcelle n°133 : sa contenance est 22 are et 73 centiares, ses limites sont :

- Nord : la parcelle n°126 du plan cadastre de la Zone Nèguèchia (D).

- Sud : la parcelle n°109 du plan cadastre de la Zone Nèguèchia (D).

- Est : la parcelle n°132 du plan cadastre de la Zone Nèguëchia (D).

- Ouest : la parcelle n°134 du plan cadastre de la Zone Nèguèchia (D).

Parcelle n°208 : sa contenance est 22 ares et 05 centiares, ses limites sont :

- Nord : la parcelle n°202 du plan cadastre de la Zone Nèguèchia (D).

- Sud : la parcelle n°212 du plan cadastre de Zone Nèguèchia (D).

- Est : la parcelle n°209 du plan cadastre de Zone Nèguèchia (D).

- Ouest : la parcelle n°207 du plan cadastre du Zone Nèguèchia (D).

Parcelle n°248 : sa contenance est 1 hectare 59 ares et 90 centiares, ses limites sont :

- Nord : la parcelle n°247 du plan cadastre de la Zone Nèguèchia (D).

- Sud : la parcelle n° 264 du plan cadastre de la Zone Nèguèchia (D).

- Est : l'immeuble objet du titre n°150335/12640 Béja.

- Ouest : les parcelles n°534/536 du plan cadastre du Zone Nèguèchia (D).

Parcelle n°533 : sa contenance est 09 ares et 52 centiares, ses limites sont :

- Nord : la parcelle n°536 du plan cadastre de la Zone Nèguèchia (D).

- Sud : la parcelle n°532 du plan cadastre de la Zone Nèguèchia (D).

- Est : la parcelle n°531 du plan cadastre de la Zone Nèguèchia (D).

Ouest : la parcelle n° 534/536 du plan cadastre de la Zone Nèguèchia (D).

La mise à prix : cinq milles quatre cents quarante sept dinars et 040 Millimes.

La date et le lieu de l'adjudication : le jeudi 4/4/2019 à 9 h au tribunal de première instance de Béja sis à l'avenue Habib Bourguiba Béja

Les conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visité:tous les jours de 08 : 00 à 18: 00.

N.B : la consultation du cahier des charges peut se faire tous les jours (horaires de travail) au greffe du tribunal de première instance de Béja et à l'étude de l'avocat saisissant.

2019J00034VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Marouani Sami

Avocat à l'appel

13 Bis Avenue de la république Béja

Tél : (+216) 78 442 326

Fax : (+216) 78 442 326

marouani.sami@gmail.com

M.F : 1209954/E

Le saisissant : la société générale de pneu SARL, R.C : B1105651996, le siège social est à : l'avenue Tahar El Haddad, Béja.

Le saisi : Abd Jellil Ben Mohamed Habib Ben Ahmed Abbessi, demeurant à Bou Saada Nèguèchia Béja Nord Béja.

L'avocat saisissant : Marouani Sami 13 Bis 2ème étage avenue de la République Béja sud Béja 9000.

La désignation de l'immeuble saisi : les 4539.2 parts indivisés de l'immeuble objet du titre foncier n°17669 Béja surnommé «Sarra», devisé en 21420 parts et d'une superficie total de 2 hectare, 14 are et 20 centiares, constitué de quatre parcelles n°133, 208, 248 et 533, et il s'agit du terrain à vocation agricole.

Parcelle n°133 : sa contenance est 22 are et 73 centiares, ses limites sont :

- Nord : la parcelle n° 126 du plan cadastre du Zone Nèguëchia (D).

- Sud : la parcelle n°109 du plan cadastre du Zone Nèguèchia (D).

- Est : la parcelle n°132 du plan cadastre du Zone Nèguèchia (D).

- Ouest : la parcelle n°134 du plan cadastre du Zone Nèguèchia (D).

Parcelle n°208 : sa contenance est 22 ares et 05 centiares, ses limites sont :

- Nord : la parcelle n° 202 du plan cadastre du Zone Nèguèchia (D).

- Sud : la parcelle n°212 du plan cadastre du Zone Nèguèchia (D).

- Est : la parcelle n°209 du plan cadastre du Zone Nèguèchia (D).

- Ouest : la parcelle n°207 du plan cadastre du Zone Nèguèchia (D).

Parcelle n°248 : sa contenance est 1 hectare 59 ares et 90 centiares, ses limites sont :

- Nord : la parcelle n°247 du plan cadastre du Zone Nèguèchia (D).

- Sud : la parcelle n°264 du plan cadastre du Zone Nèguèchia (D).

- Est : l'immeuble objet du titre n° : 150335/12640 Béja.

- Ouest : les parcelles n° 534/536 du plan cadastre du Zone Nèguèchia (D).

Parcelle n°533 : sa contenance est 09 ares et 52 centiares, ses limites sont :

- Nord : la parcelle n°536 du plan cadastre du Zone Nèguèchia (D).

- Sud : la parcelle n°532 du plan cadastre du Zone Nèguèchia (D).

- Est : la parcelle n°531 du plan cadastre du Zone Nèguèchia (D).

Ouest : la parcelle n°534/536 du plan cadastre du Zone Nèguèchia (D).

La mise à prix : cinq milles quatre cents quarante sept dinars et 040 Millimes.

La date et le lieu de l'adjudication : le jeudi 4/4/2019 à 9 h au tribunal de première instance de Béja sis à l'avenue Habib Bourguiba Béja.

Les conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visité : tous les jours du 08:00 à 18:00.

N.B : la consultation du cahier des charges peut se faire tous les jours (horaires de travail) au greffe du tribunal de première instance de Béja et à l'étude de l'avocat saisissant.

2019J00035VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le créancier saisissant : Wahid Dwiri, demeurant rue 18 janvier 1952 - Sayada.

Le débiteur saisi : Boubaker Makina, demeurant région Sisseb - Sbikha.

Avocat poursuivant : Maître Haïfa Younes, Avocate, Avenue Habib Bourguiba, Moknine

Immeuble saisi : La totalité des parts indivises de l'immeuble nommée "Khadija" enregistré sous titre foncier n°45651 - Kairouan, sise à Sisseb - Sbikha, constitue un terrain agricole, correspondant la pièce n°83 du plan de région. Les parts du débiteur Boubaker Makina représentent 6700 parts de la divisibilité la totalité de l'immeuble en 19188 parts.

La mise à prix : Seize mille soixante dix neuf dinars 996 millimes (16.079d.996).

Date d'adjudication et tribunal devant lequel elle aura lieu : L'adjudication se fait à la barre du tribunal de 1ère instance de Kairouan le 01/4/2019 à 9h du matin.

L'immeuble peut être visité tous les jours de 9h du matin à 17h du soir.

2019P00187VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Walid Bahloul

Avocat à la cour d'appel

Z Bis Rue Khartoum le Belvédère Tunis

Tel : 71.286.510/71.800.169

Fax. : 71.286.511

Matricule fiscal : PA0001063776Y

Partie poursuivante : Société de coopération économique «SOCOOPEC», S.A.R.L, immatriculée au registre de commerce sous le numéro B173431996, sise au 66 avenue de Carthage Tunis.

Partie saisie : Rafika Oueslati, demeurant à cité Jalazia Alargoub Mdjez Elbab Béja.

Avocat poursuivant : Maître Walid Bahloul, avocat à la cour d'appel, 2 Bis Rue Khartoum le Belvédère Tunis.

Immeuble saisi : Il s'agit des parties indivises objet du titre foncier n°5033 Béja dénommée «Leila» sis à Toukaber Mdjez Elbab Béja. La superficie totale de ces parties indivises étant de 568302 mètres carrés divisée en 95040 parts. La partie saisie y possède 13046 parts. L'immeuble saisi est un terrain nu à vocation agricole, destiné pour les grandes agricultures dans une partie et pour l'élevage de bétail dans une autre partie. Il contient en plus, des oliviers.

Mise à prix : Le prix de vente des parties indivises objet de la saisie immobilière est fixé à soixante six milles trois cents huit dinars et 500 millimes (66.308.500 DT) suivant l'expertise réalisée par monsieur Chedli Jendoubi.

Date et lieu de vente:La vente aura lieu jeudi le 11 avril 2019 à 9 heures à la chambre des criées au tribunal de première instance de Béja.

La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au greffe du tribunal de première Instance de Béja ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2019401231VEPA1

Avis aux créanciers

Clôture des travaux de mise en faillite

Les créanciers : les travailleurs, la STEG, la CNSS

La société en faillite : SIFIC SA - sise à l'avenue Habib Bourguiba route de Korba 8021 Beni Khalled. Nabeul. RC : B152991999 Tribunal de 1ère Instance de Grombalia - Matricule Fiscal : 633611R/A/M/000

Il est statué sur jugement rendu par le tribunal de première instance de Grombalia le 9/7/2018 sous le n° 143 en matière commerciale en chambre de délibérations présidée par le président du tribunal Mme Majda Laabidi des deux assesseurs Mesdames Nejeh El Hamdi et Hind Khaled en présence du représentant du procureur de la République Kamel Laaouini et de Mme Hédia Hadded comme greffe : la clôture des travaux de la mise en faillite pour insuffisance d'actif, le syndic monsieur Chaker Ghariani est autorisé à clôturer le compte bancaire n°07201003510558960271 ouvert auprès de l'AMEN BANK après avoir consigné les deniers existants à la trésorerie générale de Tunisie, l'inscription du jugement au registre de commerce, sa publication au journal officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux, les dépenses légales ainsi que les honoraires du syndic évaluées à mille huit cent dinars (1800dt) seront portées à la charge du failli avec ordonnance d'exécution Immédiate.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Achourouk et le Quotidien le 02/3/2019.

2019T00427VEPA2

Ouverture de la distribution des deniers

Conformément aux dispositions des articles 467 et 468 de code des procédures civile et commercial, et sur l'autorisation délivrée le 4/02/2019 la demande de distribution des deniers présentée par le Maître Mohamed Haithem Chikha l'avocat à

Tunis au profit de la société, de restauration et loisir soresto en la personne de son représentant légal dont leur siège situé à Radés, l'ouverture des procédures de la distribution du Montant de 2900,000 dinars au trésor public assuré au 3/5/2018 de la part de l'huissier notaire Maître Chiheb Dridi, selon le reçu M003772.

Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire sas titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu".

2019T00437VEPA2

Règlement Judiciaire

RC : B179421997

MF : Z0601650

Suite au jugement rendu par le tribunal de 1ère instance de Ben Arous dans l'affaire n°268 en date du 8/01/2019, il a été décidé d'admettre la Sté internationale des produits agricole et hydraulique "SIPAH" à la procédure du règlement judiciaire.

Mm Faten Derouiche a été nommée juge commissaire et M.Chokri el Heni entant que administrateur judiciaire chargé d'établir la situation financière et fournir de l'aide à l'entreprise.

L'administrateur Judiciaire fait appel à tous les créanciers de l'entreprise afin de lui communiquer leurs pièces Justificatives dans les délais légaux à son bureau sis au 34 rue Ali Darghouth 3 étage Tunis.

2019T00439VEPA2

Nomination d'un mandataire de justice

Société de Carrière Marbre Gatouna

Registre de commerce : B183232000

MF : 000/M/A 729498/M

Faisant suite à l'ordonnance sur requête rendue par le Tribunal de première instance à Grombalia du 29 janvier 2019, sous le numéro 47736, il a été décidé comme suit :

- La nomination de M. Mondher Hamdi en qualité de mandataire de justice pour la participation à la gestion de la société de carrière Marbre Gatouna avec l'autorisation absolue d'accéder aux documents comptables, et la signature conjointe pour chaque action supérieure à deux mille dinars. Cet mandat est valable deux ans en attendant le règlement du différend entre les parties.

- La nomination de Mme Hind Khalid en tant que juge commissaire.

2019R00746VEPA2

Avis de faillite

de la Société MADINA TOUR

Capital social : 150.000,000 dt

MF : 2075319

Siège social : 23 Rue Mohamed Ali - 4000 Sousse

En vertu de la décision judiciaire rendue par le tribunal de première instance de Sousse le 26/02/2019 dossier sous le n°8, il a été décidé :

La faillite de la société «Société MADINA TOUR» et prendre en considération la date de la cessation de paiement le 26 août 2017 et la nomination de Md Maeb Elabidi en tant que juge commissaire et Me Hatem Nasri en tant que syndic de faillite et ordonne apposition des scellés au siège social de la société ainsi que l'inscription de l'hypothèque de la masse.

2019R00750VEPA2

Nomination d'un administrateur Judiciaire

Société de Bâtiment Maghrébine - SARL

Siège : Route Ceinture - GP1 en face de l'hôpital Universitaire Sahloul- Kalaa Sghira- Sousse

MF : 1425202/A/A/M/000

En vertu du jugement en référé rendu par le tribunal de première instance de Sousse 2 sous le numéro 8181 du 31/01/2019, il a été nommé Mr Salah Ennaffati Administrateur judiciaire de la Société de Bâtiment Maghrébine, RC n°B09204902015, dont le siège sis Route ceinture GP1 en face de l'hôpital universitaire Sahloul Kalaa Séghira Sousse pour Gérer et administrer la société jusqu'à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire qu'il convoque et détermine son ordre du jour sous la supervision du juge commissaire Mme Rawia Hamila.

2019S00410VEPA2

Nomination d'un administrateur judiciaire

Société HYDROTECH- SARL

Siège : Route Ceinture - GP1 en face de l'hôpital Universitaire Sahloul- Kalaa Sghira- Sousse

MF : 1376741/Z/A/M/000

En vertu du jugement en référés rendue par le tribunal de première instance de Sousse 2 sous le numéro 8182 du 31/01/2019, il a été nommé Salah Ennaffati Administrateur judiciaire de la Société de Bâtiment Maghrébine, RC n°B912234232014, dont le siège sis Route ceinture GP1 en face de l'hôpital universitaire Sahloul Kalaa Séghira Sousse pour Gérer et administrer la société jusqu'à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire qu'il convoque et détermine son ordre du jour sous la supervision du juge commissaire Mme Rawia Hamila.

2019S00411VEPA2

Procès de distribution de deniers n°205

Avis d'ouverture des procédures de distribution des deniers en application des dispositions des articles 466 et 468 du C.P.CC

Suivant la décision rendu par Monsieur le juge chargé de la distribution des derniers et de l'ordre des créanciers au tribunal de première instance de Sousse en date du 19/02/2019 suivant la requête de distribution présentée par les requérants Néjia Bent Sadok Elhani, Sana Bent Ali Ghodhbane, Kaouther Zouhaier, Hasna Chamkhi, et Jamila Othmani.

Lesquels ont élu leurs domiciles au bureau de leur avocat Maître Sihem Hamrouni, avocate, bureau d'étude sis à avenue du 3 août Sousse après la consignation de la somme d'argent à la trésorerie de la Tunisie suivant quittance numéro M035148 du 27/4/2018.

Est autorisé l'ouverture des procédures de distribution des deniers résultant de la saisie-arrêt exécuté sur la société ROZARIA, représentée par son représentant légal son siège sis à Sahloul Sousse de l'ordre de vingt cinq mille dinars (25.000.000 dinars), attendu que la somme susvisée a été consignée à la trésorerie générale de la Tunisie suivant le récépissé de consignation numéro M035 148 suivant les jugements dans les deux affaires relatifs à la rectification d'une saisie rendue par le tribunal de première instance de Sousse sous le numéro 50273 du 8/10/2012 et le jugement numéro 50274 du 8/10/2012 et qui énonce la validité des procédures de saisie-arrêt réalisée par l'huissier de justice Moncef Khalifa.

Vu cet état de fait «les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entent participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude du quel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera: les causes de préférences de la créance, s'il y a lieu».

2019S00414VEPA2

Avis de distribution

Suite à la décision n°609 du juge commissaire du tribunal de 1ère instance de Sfax ordonnant l'ouverture de la procédure de distribution des deniers provenant de la vente sur saisie des biens du débiteur Société Abattoir Avicole de Jbeniana Bnina déposés à la caisse des dépôts et consignations le 19/10/2018 quittance n°M042317

Suite à la demande de distribution des deniers présentée au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax par Maître Atitallah Adel Avocat pour le compte de Banque Internationale Arabe De Tunisie, Tous créanciers qui entend participer à la distribution des deniers doit, en application de l'article 468 CPCC, dans les trente jours de la publication au journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe de tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2019X00437VEPA2

Jugement préparatoire "décision d'ouverture de la procédure de cession"

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - Slimen

R.C : B195841997

M.F : 0004958 R

En vertu de la décision préparatoire dans l'affaire numéro 252 rendue par le tribunal de première instance de Grombalia le 17/12/2018, l'institution de tribunal réuni le 17/12/2018 dans la chambre consultative a décidé : qu'en application de l'article 460 et suivant c.c de la loi 36 année 2016 daté du 29/4/2016 relatif au sauvetage des entreprises en difficultés économiques :

L'autorisation préparatoire relatif à la cession totale à autrui de la société commercial «Al-Ikhlas» titulaire du registre de commerce B195841997, la nomination de Monsieur Aifa Badreddine contrôleur judiciaire d'exécution de la dite société, le chargé de préparer le cahier des charges et d'exécuter la procédure de publication au JORT, deux journaux quotidiens l'un en langue arabe et toute autre support autoriser par le juge administrateur avant la date du 11/3/2019 et fixer la date limite pour expédier les offres au 15/4/2019.

Le greffe de tribunal est chargé de l'insertion de cette décision au registre de commerce de la société, ainsi qu'autoriser le dit administrateur de faire la publication de la décision du tribunal.

2019401227VEPA2

Extension de faillite au gérant de la société

LE CROISSANT VERT SARL

Le tribunal de première instance de Ben Arous a décidé par son jugement n° 31080 rendu le 18/2/2019 d'étendre le jugement déclaratif de la faillite de la société LE CROISSANT VERT SARL rue Mohamed Ali 3 bis Mégrine, RC : B1159671997 à son gérant Fathi Ben Ali Ben M'Barek CIN n°03009558. Le syndic de faillite.

2019401228VEPA2

Avis de distribution

Le Greffier de la Chambre de Distribution du tribunal de première instance de Tunis annonce qu'il sera procédé à la distribution de la somme de 23.917,079 Dinars consignée à la Trésorerie Générale de la République Tunisienne le 12/01/2017 suivant la quittance n°R000201 à la demande de Maître Hached Younes agissant au nom de la Société Générale de recouvrement des créances (SGRC) contre société El Aghalba de transport, Latifa Darouas et Taher Lakhel en vertu duquel une affaire de distribution a été enrôlée sous le n°1057.

Tout créancier qui entend participer à la distribution doit à peine de forclusion, produire ses titres de créances au Greffe du Tribunal dans les trente jours de la publication au journal officiel en application de l'article 468 du code de procédure civil et commercial qui énonce que : «Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion produire ses titres de créances au Greffe du Tribunal»,

Tout créancier est aussi tenu de présenter une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicilié est élu de droit pour le produisant.

Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article, doivent, a peine de nullité, être rappelées tous les avis, insertion et sommation prévue des deux articles précédents.

2019401235VEPA2

Clôture d'une liquidation

Le liquidateur judiciaire Aifa Badreddine, nommé en vertu de l'ordonnance sur requête numéro 82112 datée du 14/11/2012 émise par son excellence le président du tribunal de première instance de Ben Arous en qualité de liquidateur de l'héritage de feu Khira Bent El-arbi Ben Salah Echaibi, informe le public, que les travaux de la liquidation ont été clôturé sous la tutelle de son excellence le juge administrateur chargé du dossier au tribunal de première instance de Ben Arous Madame Dorra Kefi en exécution de sa décision annoncée le 26/01/2019.

2019401240VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société IMMOBILIERE DES MUTUELLES

Siège social : 120, Rue de Yougoslavie - Tunis

Matricule fiscal : 006217/S/P/M/000

Capital social : 400.000 DT

Immatriculation CNSS : 46431-65

Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière des Mutuelles sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 27 mars 2019 à 9 heures au siège de la Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles 6, Avenue Habib Thameur - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du Rapport d'Activité du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'Exercice 2018.

2- Approbation du Bilan et des Etats financiers de l'Exercice 2018.

3- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

4- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2018.

5- Nomination des membres du Conseil d'Administration.

2019T00431SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société FONCIERE DE TUNISIE

Siège social : 120, Rue de Yougoslavie - Tunis

Matricule fiscal: 006218/T/P/M/000

Capital social : 150.000 DT

Immatriculation CNSS : 46431-65

Messieurs les actionnaires de la Société Foncière de Tunisie sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 27 Mars 2019 à 10 heures au siège de la Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles 6, Avenue Habib Thameur - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du Rapport d'Activité du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

2- Approbation du Bilan et des Etats Financiers de l'exercice 2018.

3- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

4- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2018.

5- Nomination des membres du Conseil d'Administration.

2019T00432SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

LA BOITE METALLIQUE TUNISIENNE S.A

Société anonyme

Au capital de 6.500.000 Dt

Siège social : 43 Avenue Habib Bourguiba Tunis

M.F : 578596Y

Affiliation CNSS : 224588-33

Les actionnaires de la société «LA BOITE METALLIQUE TUNISIENNE» sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 26 mars 2019 à 10h du matin au siège de l'Usine sis à Korba, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la mise à jour des statuts ;

- Désignation du lieu de dépôt et de consultation des documents sociaux et registres visés aux articles 11 et 11 Bis du Code des Sociétés Commerciales;

- Adoption du projet des statuts soumis à l'AGE;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2019T00435SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Magasins Généraux & Entrepôt Réel de Tunisie

Société anonyme

Au capital 19.500 Dinars

Siège social : 32 Bis, Rue de la Chimie, Z.I Sidi Rézig - 2033 Mégrine

R.C : B158051998

M.F : 000948X/A/M/000

Le commissaire aux comptes de la Société Magasins Généraux & Entrepôt Réel de Tunisie convoque les actionnaires à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 25 mars 2019 à 10 h au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Régularisation du nombre d'actionnaires

2- Nomination des administrateurs

3- Pouvoirs.

2019R00743SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du mercredi 27 mars 2019

«SOPIVEL»

Société de Promotion Immobilière Pour La Vente & La Location Filiale de La Banque de l'Habitat

S.A au capital de 15.000.000 DT

M.F : 587748XJPM

CNSS : 142355-56

RC : D24368597

Messieurs les actionnaires de la SOPIVEL "Société de Promotion Immobilière pour La Vente & La Location" sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mercredi 27 mars 2019 à 11h au siège de La SOPIVEL sis au 67 rue Alain Savary, résidence Jardins II, Bloc A -6ème étage, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018.

2/ Lecture du rapport général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

3/ Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

4/ Affectation des résultats de l'exercice 2018.

5/ Quitus aux administrateurs.

6/ Distribution de jeton de présence.

Messieurs les actionnaires sont informés que le rapport du conseil d'administration ainsi que tous les documents requis par la loi sont mis à leur disposition au siège social de la Société et ce, durant les délais légaux.

2019R00744SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société ALPHA BUS TUNISIE

SA. Au capital de 1.000.000 dinars

Siège social : Route de Sidi Saâd Borj Ghorbel 2090 Mornag

MF : 753938F

CNSS : 217637-66

RC : B16972001

Messieurs les actionnaires de la société Alpha Bus Tunisie sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi le 01 avril 2019 à 16 heures au siège social sis à Route de Sidi Saâd Borj Ghorbel 2090 Mornag, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2018 arrêté par le conseil d'administration

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2018

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2018

- Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2018

- Quitus aux administrateurs

- Affectation du résultat de l'exercice 2018

- Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2018

- Nomination des commissaires aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021

- Pouvoir en vue de formalité.

2019R00747SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Internationale Obligataire - Sicav -

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001

Portant promulgation du code des organismes de placement collectif et des textes subséquents

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Messieurs, les Actionnaires d'Internationale Obligataire - Sicav - sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra, le jeudi 4 avril 2019 à 11 heures dans les locaux de l'Union Internationale de Banques, Rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de IOS et des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

4. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales;

5. Quitus aux administrateurs;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2018 ;

7. Démission d'un administrateur représentant l'UIB ;

8. Ratification de la cooptation d'un administrateur représentant l'UIB ;

9. Renouvellement des mandats d'administrateurs;

10. Fixation du montant des jetons de présence.

11. Pouvoirs.

2019R00749SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société MAXULA GESTION S.A.

Au capital de 200 000, 000 dinars

MF : 1228214 E/A/M/000

Siège social : Rue du Lac Windermere, Emeraude Palace 1053 Les Berges du Lac

Les actionnaires de la Société Maxula Gestion, société anonyme au capital de 200 000,000 Dinars, sont convoqués pour assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra le mercredi 3 avril 2019 à 10H, au siège social, Rue du Lac Windermere, Emeraude Palace 1053 Les Berges du Lac, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Augmentation de capital;

2) Mise à jour des statuts de la société ;

3) Questions diverses.

2019R00753SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Comptoir National du Plastique Distribution

S.A au capital de 100 000DT

Route de Tunis km 6,5 - 4022 Akouda

MF : 891034 RA M 000

RC : B0943832004

Messieurs les actionnaires du Comptoir National du Plastique Distribution sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 12 avril 2019 à 9H au siège à la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2018 ;

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018;

3) Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2018 ;

4) Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;

5) Quitus au Administrateurs;

6) Affectation des résultats de l'exercice 2018 ;

7) Nomination des membres du conseil d'Administration;

8) Nomination du commissaire aux comptes.

2019S00415SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Comptoir National du Plastique

S.A au capital de 3 250 000 DT

Route de Tunis km 6,5 - 4022 Akouda

MF : 0004545 Y P M 000

R.C : N°B159361996

Messieurs les actionnaires du Comptoir National du Plastique sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 12 avril 2019 à 10H au siège de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2018 ;

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018;

3) Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2018 ;

4) Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;

5) Quitus aux Administrateurs;

6) Affectation des résultats de l'exercice 2018 ;

7) Nomination des membres du conseil d'Administration;

8) Nomination du Commissaire aux comptes.

2019S00416SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

L'immobilière du Comptoir National du Plastique

S.A au capital de 1 000 000 DT

Route de Tunis km 6,5 - 4022 Akouda

MF : 737897 W PM 000

R.C : N°B137722003

Messieurs les actionnaires de l'Immobilière du Comptoir National du Plastique sont invités à assister l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 12 avril 2019 à 09H30 au siège de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2018 ;

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018;

3) Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2018 ;

4) Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;

5) Quitus au Administrateurs ;

6) Affectation des résultats de l'exercice 2018 ;

7) Nomination des membres du conseil d'Administration ;

8) Nomination du commissaire aux comptes.

2019S00417SANB3

Convocation des actionnaires pour une AGO

Société «l'Ecole Supérieure Privée d'Ingénieurs de Monastir»

"ESPRIMS' "

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 dinars

Siège social : Bd de l'environnement B.P 104 - 5060 Monastir

M.F : 1346075/W AM 000

R.C. : B1579442014

M. CNSS : 535686-52

Messieurs les Actionnaires de la société « ESPRIMS' » sont convoqués à l'AGO, le Mercredi 10 Avril 2019 au siège de la société à 10 Heures en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et relatif à l'exercice 2018,

- Lecture des rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes au titre du dit exercice,

- Examen et approbation du rapport de gestion et des états financiers arrêtés à fin de l'exercice 2018,

- Approbation éventuellement des opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales,

- Distribution du bénéfice de l'exercice 2018,

- Quitus aux administrateurs.

- Questions diverses.

Convocation des actionnaires pour une AGE :

Messieurs les Actionnaires de la société «ESPRIMS'» sont convoqués à l'AGE, le Mercredi 10 Avril 2019 au siège de la société à 11 h 30 mn en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et celui du commissaire aux comptes sur l'opération de réduction du capital et l'opération d'augmentation dudit capital.

- Réduction du capital de 2.000.000 D à 1.000.000 D et ce, pour se conformer aux dispositions du code

des sociétés commerciales (art. 308, abandon dell actions souscrites et non libérées),

- Augmentation du capital de 1.000.000 D à 2.000.000 D et libération du 1/4 dudit montant et ce, pour se conformer aux dispositions légales relatives à l'enseignement supérieur privé, notamment le minimum du capital requis pour les sociétés de l'enseignement supérieur privé.

Tous les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2019P00190SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

ETABLISSEMENT RECTIF

Société anonyme

Au capital de 90.000 dinars

Siège social : Route de Sousse - GP 1 - Km 3,5 2014 Mégrine Riadh - Tunis

RC Tunis : N°7.595

Matricule fiscal 0005179 AAM 000

N° d'affiliation à la CNSS : 63968 - 45

Messieurs les actionnaires de la société «ETABLISSEMENT RECTIF» sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 18 mars 2019 à 16 heures, au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la refonte et la mise à jour du Registre de Commerce de la Société pour être en conformité avec la réglementation.

Les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions seront admis à cette assemblée sur présentation d'une carte nominative établie et délivrée à l'entrée.

Les actionnaires sont admis après vérification de leurs identités.

2019401226SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

PLASTIC ELECTROMECHANIS COMPANY

Société anonyme

Au capital de 7.500.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle - Hammam Zriba, 1152 Zaghouan - Tunisie

Registre de commerce Bizerte : B143192002

Matricule fiscal : 0806712F

Suite à la décision du Conseil d'Administration réuni le 21 Février 2019, les actionnaires de la Société «PLASTIC ELECTROMECHANIC COMPANY» - SA sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire de la société qui se tiendra le jeudi 21 mars 2019 à 10h au siège de la Société «PLASTIC ELECTROMECHANIC COMPANY», sis à la zone industrielle - Hammam Zriba - 1152 Zaghouan, et ce, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée générale extraordinaire.

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs au projet d'augmentation en numéraire du capital social de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription ;

3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs au projet d'augmentation en numéraire du capital social de la société ;

4. Examen et approbation des conventions prévues à l'article 200 et 205 du Code des Sociétés Commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

5. Examen et approbation des Etats Financiers relatifs â l'exercice clos le 31 décembre 2017.

6. Quitus aux administrateurs;

7. Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017.

8. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

9. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.

10. Approbation de la proposition du conseil d'administration en date du 14 juillet 2017 portant restructuration du capital social de la société et introduction d'une partie de ses titres de la société au marché principal de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

12. Pouvoirs pour formalités.

Le Conseil d'Administration met à la disposition des actionnaires au siège social le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2017, l'état des cautionnements, avals et garanties données par la Société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

Les titulaires d'actions seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité.

Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat spécial écrit revêtu de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

Cette annonce est parue dans les quotidiens : el Chourouk et le Quotidien du samedi 02 Mars 2019.

2019401230SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ATTTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

Société d'investissement à capital variable

Régie par le Code des opc promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 parue au JORT n°59 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application,

Agrément du Ministre des finances du 8 septembre 1999

Matricule Fiscal : 0707402R/N/M/000

Registre de commerce : B138022000

Siège social : Immeuble Fekih, Rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Les actionnaires d'«ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV», sont invités à assister à la réunion de l'assemblée

générale ordinaire qui aura lieu le Lundi 1er Avril 2019 à 11H au siège social d'«Attijari Bank», sis au 24, rue Hédi Karray Centre Urbain Nord - 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et du délai de convocation de l'assemblée générale

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2018,

- Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018,

- Prise d'acte du renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2019, 2020 et 2021,

- Quitus aux administrateurs,

- Renouvellement de mandats d'administrateurs,

- Affectation des résultats.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société «Attijari Gestion» sis à l'immeuble FEKIH- Rue des lacs de Mazurie- 1053- Les Berges du Lac - Tunis.

2019401238SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société TUNISIE CARRIERES DE MARBRES

«T.C.M »

Société anonyme

Au capital de 800.000 DT

Siège social : 05 Rue Ibn Rochd Tunis 1000

IU : 1186709R

Sur Convocation du Conseil d'administration, les actionnaires de la société TUNISIE CARRIERES DE MARBRES «T.C.M » SA sont convoqués en assemblée générale extraordinaire au siège social le jeudi 21 Mars 2019 à 10 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation des modalités de convocation

2) Augmentation du capital social de la société

3) Changement de la direction de la société

3) Nomination du Président Directeur Général

4) Modification corrélative des statuts

4) Pouvoirs.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société, sis au 05 Rue Ibn Rochd Tunis 1001, durant le délai légal.

2019401249SANB3

Autres sociétés

Société Mutuelle de base de services agricole

"Etaoufik" Elhamma

1229289/ENM000

Le conseil administratif de la société mutuelle de base de service agricole "ETAOUFIK Elhamma" informe tous ses adhérents qu'une assemblée générale électorale pour les années 2015/2016 et 2017

Sera tenu le jeudi 28 mars 2019 à 9 h du matin au siège de la délégation rue El Afsa pour statuer sur l'ordre du jour qui suit :

- Lecture de rapport moral et financier de l'année 2015/2016 et 2017

- Renouvellement des membres du comité.

2019Z00089SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Ben Hmida Slim annonce qu'il possède une maison d'une superficie de 114 m² sise route El Kaeid Mhamed km 1 Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 70 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2019X00427DIVD2

Avis

Nesrine B Salem Werdi déclare qu'elle a perdu son titre de propriété du contrat de vente du 9/01/2009 enregistre le 13/01/2009 n°M002019 et du 24/5/2009 enregistré le 25/8/2009 n°M040569 par les notaires Mahmoud Mziou et son fils Lotfi compose d'un terrain située à Sfax route Gremda K 11 compose 390.60 m.

Elle veut faire un autre qui remplace le premier, qui a une proposition donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine Sfax.

2019X00436DIVD2

Déclaration de perte de titre de propriété

Je soussigné Kaboubi Arbi, titulaire de la carte d'identité nationale N°01440277, délivrée le 15/9/2007 à Tunis, en ma qualité de gérant de l'IMMOBILIERE EL MAJD, sise à Sounine, Ras Jebel, enregistré au registre de commerce de Bizerte sous le numéro B0426932005, Matricule fiscal sous le n°0921154 / S, enregistré à la conservation de la propriété foncière de Bizerte sous le n°5884 registre 02/2010 en date du 25/8/2010, déclare par la présente la perte du titre de propriété n°07/50563 en date du 20/6/2012 sujet du titre foncier n°58132 à Bizerte.

2019W00119DIVD2

Demande de mise à jour

D'après l'information destinée par le tribunal foncier sous le n°9276 datée le 20 Juillet 2010 qui figure le 21 Juillet 2010 sous le n°4487.

Il s'avère que, le nommé Maître Naser Eddine Ghaleb à l'égard de Bchir Boussaid et ses compagnons Soumettre la demande de mise à jour n°40959 sous une pétition datée le 21 Juin 2010 destiné à l'inscription d'un : 1/ Juste argument rédigé par deux notaires Mohamed Arbi El Jamiai et son compagnon daté le 13 Novembre 1976 enregistré à Beb Souika le 4 Février 2010 (quittance n° M006532) relatives à la vente faite par le

liquidateur El Hédi Ben Alhattab Ben Alhaj Mouhamed Ben Abed Allah Trabelsi de Henchir El Khalij à Sablet Saheb Etabaa pour toute la pièce n°(4) sujet de ce titre pour Ali et El Bechir les fils d'El Hédi Ben El Bechir Ben Boussaid et leurs mère Zeineb Zafzouf et leurs soeurs Meriem et ses frères Mouhamed Ettaieb et Mouhamed Nejib. 2/ Un juste argument rédigé par deux notaires Mouhamed Ennaser Edogui et son compagnon daté le 15 Mars 1983 relatives aux paiement du reste du prix de la vente par les acheteurs au profit de liquidateur El Hédi Trabelsi.

2019401245DIVD2

Inscription d'un contrat de vente dans le cadre d'une demande de mise à niveau

On vise l'inscription d'un contrat qui concerne la vente émise par Mabrouka fille de Ali Ben Mohammed Jelassi au nom de son mari : Abdul Hafidh Ben Mohammed Ben Belgacem Jelassi au profit d'Omar Ben Mohammed Ben Ammar Chebbi via une procuration. Cette vente concerne 196 m² d'un lot extrait de la pièce 27 du modèle géométrique temporaire; extraite elle-même du terrain connu sous le nom de «Nabi Chaouch» situé à la région de Negra, commune de Mnihla gouvernorat de l'Ariana, actuellement, intégré par le titre foncier n°52554 Tunis, mesurant 6683 m² et dont la propriété revenait à l'origine, à Abdul Hafidh ben Mohammed ben Belgacem Jelassi, vu que le requérant n'a pas pu fournir la procuration sus-mentionnée, il est possible à partir de la date de la publication de cette annonce et dans un délai de deux mois, de faire opposition au tribunal immobilier de Tunis (chambre du registre foncier), et ce concernant la demande de mise à jour n°62764 au nom d'Idriss Chabli.

2019401246DIVD2

Inscription d'un contrat de vente dans le cadre d'une demande de mise à niveau

On vise l'inscription d'un contrat qui concerne la vente émise par Mabrouka fille de Ali Ben Mohammed Jelassi au nom de son mari : Abdul Hafidh Ben Mohammed Ben Belgacem Jelassi au profit de El-Ifa Ben Majid Bounawara El-Mtiri via une procuration. Cette vente concerne 186m² d'un lot extrait de la pièce 08 du modèle géométrique temporaire; extraite elle-même du terrain connu sous le nom de «Nabi Chaouch» situé à la région de Negra, commune de Mnihla, gouvernorat d'Ariana, actuellement, intégré par le titre foncier n°52554 Tunis, mesurant 6683 m² et dont la propriété revenait à l'origine, à Abdul Hafidh Ben Mohammed Ben Belgacem Jelassi. Vu que le requérant n'a pas pu fournir la procuration susmentionnée, il est possible à partir de la date de la publication de cette annonce et dans un délai de deux mois, faire opposition au tribunal immobilier de Tunis (chambre du registre foncier), et ce concernant la demande de mise à jour n°62767 au nom de Leila fille de Abderrahmen Chebil.

2019401247DIVD2

Inscription d'un contrat de vente dans le cadre d'une demande de mise à niveau

On vise l'inscription d'un contrat qui concerne la vente émise par Mabrouka fille de Ali Ben Mohammed Jelassi au nom de son mari : Abdul Hafidh Ben Mohammed Ben Belgacem Jelassi au profit de Madame Mbarka fille de Abidi Jouini via une procuration. Cette vente concerne 190 m² extraite du terrain connu sous le nom de «Nabi Chaouch» situé à la région de Negra, commune de Mnihla, gouvernorat d'Ariana ; actuellement, intégré par le titre foncier n°52554 Tunis, mesurant 6683 m² dont la propriété revenait à l'origine, à Abdul Hafidh Ben Mohammed Ben Belgacem Jelassi. Vu que le requérant n'a pas pu fournir la procuration susmentionnée, il est possible à partir de la date de la publication de cette annonce et dans un délai de deux mois, faire opposition au tribunal immobilier de Tunis (chambre du registre foncier), et ce concernant la demande de mise à jour n°63089 au nom de Hamma Mzoughi.

2019401248DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Ann. N°2019X00223VEPA1 parue au JORT n°16 du 5/2/2019.

Lire : date de l'adjudication aura lieu le lundi onze mars deux mille dix neuf (11/3/2019) à partir …

Au lieu : l'adjudication aura lieu le lundi le premier mars deux mille dix neuf (01/3/2019) à partir …

Et le reste est inchangé.

2019X00438RECZ9

Rectification annonce n° 2018T01991SRLB2 publié au JORT n° 56 du 7/8/2018

Sté PANADERIA Capital sl. 40 000 Dinars, siège social 26, rue Bayrem Ettounsi. rés les Pins 2000 Bardo, MF. 1516998/E. Suivant acte de cession de parts sociales enregistré à la RF Bardo sous le n° 18102707, quittance n°53117, en date du 3/7/2018 et PV de l'AGE enregistré à la RF Bardo sous le n°18802693, quittance n°52921 en date du 02/7/2018 et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis, cession de 1200 parts, modification de la forme juridique de SUARL à SARL et mise à jour des statuts.

2019401243RECZ9

Abonnement au Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -
Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis :** 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637
*** 1002 - Lafayette :** 18 rue d'Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844.002
*** 4000 - Sousse :** Cité C.N.R.P.S rue Rabat – Tél. : (73) 225.495
*** 3051 - Sfax :** Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2 Sfax - Tél. : (74) 460.422

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

Tunis :
C.C.P. N° 17. 001 00000000 61015 - 85
S.T.B. : Thameur 10.000.0000576088.788.79
B.N.A. : Tunis 03. 000 0100115006046 - 07
U.I.B. : Agence Afrique 12 001 000 35 00 701 004/30
A.T.B. : Agence Mégrine 01.100.028 1104 2433 87 90
Attijari bank (Liberté) : 04 1020 024047001997 - 74
B.I.A..T. (Mégrine) : 08 2030 005230 000028 - 29
Attijari bank (Radès) : 04. 1000 094047001039 - 69

Sousse :
S.T.B. : 10 609 089 1004125 788 66

Sfax :
B.I.A.T. : 08 70300044 30 000018 - 67

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus